

"Comité" signifie ici le comité des recherches scientifiques et industrielles du conseil privé. Ce comité du cabinet, le ministre en conviendra, n'a pas fonctionné ces récentes années. Lorsqu'on lui a demandé, l'autre jour, de nommer les membres du cabinet qui en font parti, le ministre n'a pas pu les nommer tous. Il a dit que le comité se réunit une fois par année pour étudier le rapport annuel du Conseil de recherches. Il semble donc que le comité du cabinet n'a pas, ces dernières années, joué un rôle bien important dans le fonctionnement du Conseil de recherches.

Le bill dont la Chambre est présentement saisie n'entend pas modifier les fonctions du Conseil de recherches, mais il vise à lui accorder le pouvoir de poursuivre les initiatives supplémentaires qu'on lui a confiées pendant la guerre. Les exigences de la guerre ont, cela se comprend, accru considérablement le travail du Conseil de recherches et multiplié son personnel. Je félicite le conseil et ses employés de tout ce qu'ils ont accompli, pendant la guerre, pour le compte du Canada et des autres nations alliées.

L'opposition officielle a l'impression que le bill modificateur vise surtout à maintenir l'exécution de ce travail en temps de paix. C'est ce qui nous porte à l'approuver, bien que nous protestions contre certaines dispositions qu'il renferme. Le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements nous a résumé cet après-midi les dispositions du projet de loi. Il a dit qu'il y avait autrefois simplement un président et que désormais il y aura un président et deux vice-présidents. Je crois que l'un des vice-présidents assumera la charge des travaux scientifiques du conseil et l'autre celle de l'administration. Il a ajouté qu'une autre disposition vise le comité du Conseil privé des recherches scientifiques et industrielles, et nous espérons que ce comité du cabinet prendra ses nouvelles fonctions au sérieux, car s'il s'intéresse réellement aux travaux de recherche, il leur imprimera un véritable essor au Canada.

Le ministre a aussi fait mention de la création d'un comité exécutif du Conseil de recherches. Sous l'empire de la loi primitive, le conseil ne comptait que 15 membres. Ce nombre est maintenant porté à vingt et l'on prévoit la formation d'un comité exécutif qui se composera du président, de deux vice-présidents et de trois autres membres du Conseil. Cette mesure est peut-être nécessaire pour affermir le rôle du Conseil, mais peut-être aussi aura-t-elle pour effet d'enlever à l'ensemble du Conseil certaines de ses attributions. Le Conseil ne se réunira probablement pas aussi souvent et les six membres du comité exécutif

accompliront peut-être une bonne partie du travail qu'exécutaient jusqu'ici les quinze membres.

Le projet de loi confère au Conseil le pouvoir de pousser certains travaux au delà de la phase des simples recherches, comme le révèle l'article 7 dont le ministre a parlé cet après-midi. L'un de ces pouvoirs est celui de fabriquer. Nous aimerions savoir jusqu'à quel point le Conseil peut se livrer à la fabrication. S'il ne s'agit pas de la fabrication dans le sens qu'on l'entend ordinairement au Canada, la chose est moins grave, mais si le Conseil doit se livrer à la fabrication au même titre qu'un homme d'affaires ordinaire, la modification peut provoquer de sérieuses objections.

Il est aussi question de concéder par voie de permis et de vendre ou autrement aliéner ou rendre accessibles à d'autres, des brevets d'invention ou tous autres droits attribués au Conseil ou possédés par lui. Sous l'empire de la loi primitive, toutes les inventions faites par les techniciens du Conseil appartiennent au Conseil de recherches. Le bill confère au Conseil le pouvoir de concéder ces droits. Cette disposition exige certains éclaircissements du ministre et j'y reviendrai dans quelques minutes.

Notre groupe condamne aussi énergiquement l'octroi de deux autres pouvoirs, celui qui a trait à la constitution en corporation de compagnies de la Couronne et celui d'assumer les titres de sociétés de la Couronne déjà constituées en corporations. J'aborderai ces questions dans quelques instants.

Le parti conservateur-progressiste, désire qu'on favorise de façon pratique les recherches scientifiques et industrielles au Canada. Nous sommes d'avis que les recherches sont essentielles au Canada, peut-être plus que dans tout autre pays au monde. La guerre a donné une grande impulsion au Canada. La production des denrées ouvrées et alimentaires a connu un essor considérable. Le Canada a fait de grands progrès. L'une des raisons de cet état de choses, naturellement, c'est que notre pays n'a pas été attaqué; nous avons été préservés des bombes et de l'invasion; en conséquence, nous avons eu toutes les occasions voulues de progresser. Le Canada occupe une place parmi les nations du monde qui n'est pas proportionnée au nombre de ses habitants.

Il ne saurait conserver ce rang s'il ne fait le meilleur usage possible, non seulement de ses ressources naturelles, mais aussi de ses compétences. Il y a déjà bon nombre de savants compétents et avertis qui s'occupent de travaux de recherches; nous comptons des jeunes gens et des jeunes filles doués des